Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — † *Mlle Golliard.* — Mercredi matin, 10 janvier, le corps enseignant du IVme arrondissement B. accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de Mlle Alice Golliard, institutrice à Matran.

C'est à Mézières, sous le toit paternel, que Mlle Golliard a terminé prématurément une carrière qui donnait les plus belles espérances.

Elle était née en 1892 ; elle obtint son brevet d'institutrice en 1910. La Direction de l'Instruction publique lui confia alors l'école de Matran. Elle s'acquitta de ses fonctions avec un vrai dévouement jusqu'à fin 1916. C'est avec une sincère émotion que ses collègues, une cinquantaine d'institutrices et instituteurs, répondant à l'appel de M. J. Risse, inspecteur scolaire, sont venus avec lui rendre les derniers honneurs à la regrettée défunte.

La commune de Matran était représentée aux obsèques par M. Descloux, son zélé curé, par l'autorité communale et scolaire et par un groupe d'élèves. La population de Mézières elle-même s'est associée à ces témoignages de sympathie. L'émouvant « chant funèbre » de H.-G. Nægeli a terminé la cérémonie de l'inhumation. L. P.

Genève. — Dernièrement a eu lieu le concours pour l'entrée en stage dans les écoles primaires. L'affluence du côté féminin n'a pas diminué, tandis qu'elle s'est fait beaucoup moins sentir du côté masculin. Dix-huit candidats se sont présentés, et encore sur ce nombre, quelques-uns ont déclaré à l'avance qu'ils ne comptaient pas entrer actuellement dans l'enseignement primaire, mais que leur intention était de poursuivre leurs études à l'Université. En revanche, du côté des demoiselles, le nombre des candidates a été de 62. Il y a pléthore. Malgré les avis officiels qui ont été donnés au sujet du recrutement limité du corps enseignant primaire, la carrière de l'enseignement exerce une attraction toujours plus grande sur les jeunes filles. Le public ne tient pas compte des avertissements de l'autorité scolaire.

France. — *L'Aide fraternelle* est un groupement constitué, dès 1914, par la réunion des diverses Amicales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, avec cet objectif unique : soulager les misères matérielles et les détresses morales causées par la guerre, et, notamment, créer — par le moyen d'une souscription permanente organisée entre ses membres — un fonds de réserve destiné à venir en aide, après la cessa-

tion des hostilités, aux veuves et aux orphelins des maîtres tués à l'ennemi.

Après avoir dépensé en secours de toute sorte plus de 180,000 fr., elle a en caisse, à l'heure actuelle, 400,000 fr. environ. Comme elle prêchait d'exemple, elle a cru pouvoir solliciter du Conseil général de la Seine une contribution à l'œuvre très belle dont elle assure le fonctionnement ; le Conseil vient de répondre généreusement à l'invitation pressante de l'Aide fraternelle. Dans sa séance du 6 décembre dernier, il a adopté un projet de délibération aux termes duquel :

1° Les *instituteurs de la Seine* qui, « accomplissant en temps de guerre un service militaire, sont atteints, dans l'exécution de ce service, de blessures ou d'infirmités ouvrant droit à une pension militaire, recevront, s'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, une allocation départementale annuelle et viagère destinée à compléter, *jusqu'à concurrence de quinze cents francs*, la pension militaire ou civile la plus élevée à laquelle ils auront droit ».

2° La pension des *veuves des instituteurs décédés* dans l'accomplissement de leur service militaire sera complétée de même jusqu'à concurrence de *quinze cents francs*.

3° Le *même avantage* est accordé *aux orphelins* de ces instituteurs jusqu'à l'âge de 18 ans, si leur mère est décédée ou déclarée inhabile à recueillir la pension.

Allemagne. — L'idée de la réforme scolaire dans un sens nettement démocratique fait de notables progrès en Allemagne, ainsi que le prouve la motion votée par le Landtag prussien et qui engage le gouvernement de la Prusse :

a) A étudier comment le passage dans les écoles supérieures et l'obtention du diplôme de maturité pourront être facilités aux élèves ayant parcouru tout le cycle des études primaires ;

b) A prendre au plus tôt des mesures rendant possible à un grand nombre d'écoliers primaires bien doués la fréquentation des écoles supérieures et, par conséquent, l'accès à toutes les professions indistinctement ;

c) A permettre, par une augmentation des crédits, aux étudiants distingués dénués de ressources, de se destiner en plus grand nombre que par le passé aux carrières pour lesquelles les études universitaires sont une préparation nécessaire. Ces trois vœux sont considérés par la *Pädagogische Zeitung*, comme les avant-coureurs d'une réforme profonde.